

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 1 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE.

1.1 Identifiant du produit.

Nom du produit : AB Pack
Code du produit : D-GI-AB

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations découragées.

L'appareil est conçu pour contenir un matériau à changement de phase (PCM) et est utilisé dans les emballages destinés au transport de produits sensibles à la température. Sa fonction principale est de protéger ces produits des changements de température qui pourraient compromettre leur qualité ou leur intégrité. Le PCM absorbe ou libère de la chaleur en fonction de la température extérieure, assurant une thermorégulation optimale à l'intérieur de l'emballage.

Utilisations non recommandées :

Utilisations autres que celles identifiées.

1.3 Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Dryce S.r.l.**
adresse: Via Aoste 5
Ville: 20063 - Cernusco sul Naviglio
Province: MI
Téléphone: +39 02 92393501
Fax: +39 0292141841
Messagerie électronique: info@dryce.it
Web: www.dryce.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : +39 0292147368 (disponible uniquement pendant les heures de bureau ; Du lundi au vendredi ; 08:00-17:00)

France + 33 (0)1 45 42 59 59 - ORFILA (INRS) Aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Belgique 070 245 245 (disponible 24 heures sur 24)

Luxembourg (+352) 8002-5500 - Centre Antipoison Belge

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2 Éléments de l'étiquette.

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Lors d'une utilisation normale et dans sa forme originale, le produit n'a pas d'autres effets néfastes sur la santé et l'environnement.

SECTION 3 : INFORMATIONS SUR LA COMPOSITION/L'INGRÉDIENT.

3.1 Substances.

Sans objet.

3.2 Mélanges.

Ce mélange ne contient pas de substances dont la concentration est supérieure aux valeurs fixées à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 modifié, qui présentent un danger pour la santé ou l'environnement, pour lesquelles une limite d'exposition professionnelle est établie dans l'UE, qui sont classées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 2 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En raison de la composition et du type de substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier n'est nécessaire.

Inhalation.

En cas d'arrêt respiratoire, consultez un médecin d'urgence. Mettez le bosselé à l'air libre, gardez-le au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou s'arrête, pratiquez la respiration artificielle.

Contact visuel.

Retirez les lentilles de contact si elles sont portées et si c'est facile à faire. Lavez-vous soigneusement les yeux à l'eau propre et fraîche pendant au moins 10 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demandez de l'aide médicale.

Contact avec la peau.

Retirez les vêtements contaminés.

Ingestion.

Gardez-le au repos. NE JAMAIS provoquer de vomissements.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés.

Aucun effet aigu ou retardé lié à l'exposition au produit n'est connu.

4.3 Indication de la nécessité immédiate d'un avis médical et d'un traitement spécial.

En cas de doute ou lorsque les symptômes d'inconfort persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à des personnes inconscientes.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés :

Extincteur à poudre ou CO2. En cas d'incendies plus graves, de la mousse résistante à l'alcool et de l'eau en poudre sont également utilisées.

Moyens d'extinction inadaptés :

N'utilisez pas de pulvérisation d'eau directe pour l'extinction. En présence de tension électrique, l'utilisation d'eau ou de mousse comme moyen d'extinction n'est pas acceptable.

5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange.

Risques spéciaux.

L'exposition à des produits de combustion ou de décomposition peut être préjudiciable à la santé.

5.3 Recommandations pour les pompiers.

Refroidissez les dépôts, les citernes ou les récipients à proximité de la source de chaleur ou du feu avec de l'eau. Prenez en compte la direction du vent.

Équipement de protection contre l'incendie.

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, des équipements respiratoires autonomes, des gants, des lunettes de protection ou des masques et des bottes.

SECTION 6 : MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 3 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

6.2 Précautions environnementales.

Non classé dangereux pour l'environnement, évitez autant que possible, tout déversement.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.

Contenir et recueillir tout produit renversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Éliminez les restes de produit dans des contenants fermés et appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections.

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelle, voir la section 8.

Pour l'élimination ultérieure des résidus, suivez les recommandations de la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité.

Le produit ne nécessite pas de manipulation particulière, les mesures générales suivantes sont recommandées :

Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans le domaine d'application.

Respecter la législation en matière de sécurité et d'hygiène au travail.

Attention : Les récipients ne sont pas résistants à la pression, n'utilisez jamais de pression pour vider les récipients. Conservez le produit dans des récipients fabriqués dans un matériau identique à l'original.

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.

Le produit ne nécessite pas de mesures de stockage particulières.

Comme les conditions générales de stockage, il doit éviter les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité et le contact avec les aliments.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement acides ou alcalins.

Conservez les récipients entre 5 et 35 °C, dans un endroit sec et bien ventilé.

Stockez conformément à la législation locale. Respectez les instructions sur l'étiquette. Une fois les conteneurs ouverts, ils doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter la perte.

Le produit n'est pas concerné par la directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisations finales spéciales.

Indisponible.

SECTION 8 : MESURES D'EXPOSITION ET DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites environnementales pour l'exposition professionnelle. Le produit ne contient PAS de substances avec des valeurs limites biologiques.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures techniques :

Concentration:	100 %
Utilisations :	POUR UN USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL
Protection respiratoire :	Si les mesures techniques recommandées sont respectées, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.
Protection des mains :	Si le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.
Protection des yeux:	Si le produit est manipulé correctement, aucun équipement de protection individuelle n'est requis.
Protection de la peau :	DPI: Chaussures de travail.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



D-GI-AB-AB PACK

Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 4 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

Fonctionnalités:	Marquage CE Catégorie II.
Normes CEN :	EN ISO 13287, EN 20347
Entretien :	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. Pour cette raison, en plus d'une question d'hygiène, la réutilisation par une autre personne doit être évitée.
Commentaires :	Les chaussures de travail à usage professionnel sont celles qui ajoutent des éléments de protection conçus pour protéger l'utilisateur contre les blessures qui pourraient provoquer des accidents. Il faut vérifier pour quels emplois ces chaussures sont adéquates.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales.

État physique : Liquide

Couleur : Incolore

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non pertinent/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de fusion : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/propriété du produit.

Point de congélation : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'ébullition ou point de départ d'ébullition et plage d'ébullition : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Inflammabilité : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite inférieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Limite supérieure d'explosivité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point d'éclair : >60 °C

Température d'auto-inflammation : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Température de décomposition : Non applicable / Non disponible en raison de la nature / des propriétés du produit.

pH : 6,9 (100 %)

Viscosité cinématique : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans l'eau : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Solubilité dans les matières grasses : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Coefficient de partage N-octanol/eau (valeur logarithmique) : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Pression de vapeur : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité absolue : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Densité relative : 0.95

Densité de vapeur relative : Sans objet/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Caractéristiques des particules : Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

9.2 Autres informations.

Sans objet/Non disponible en raison de la nature/propriété du produit.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente aucun risque pour sa réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne provoque pas de réactions dangereuses.

10.4 Conditions à éviter.

Évitez tout type de manipulation inappropriée.

10.5 Matériaux incompatibles.

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement alcalins ou acides, afin d'éviter les réactions exothermiques.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 5 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Il ne se décompose pas s'il est destiné aux usages prévus.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Il n'y a pas de données disponibles sur le produit.

a) toxicité aiguë ;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion/irritation cutanée ;

Données non concluantes pour la classification.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire grave ;

Données non concluantes pour la classification.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales ;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité ;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction ;

Données non concluantes pour la classification.

h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;

Données non concluantes pour la classification.

j) danger en cas d'aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur d'autres dangers.

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun composant ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes qui ont un effet sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'y a pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Il n'existe aucune information sur l'écotoxicité des substances présentes.

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information disponible sur la biodégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information sur la persistance et la dégradabilité du produit n'est disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Il n'existe aucune information sur la bioaccumulation des substances présentes.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 6 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information sur la mobilité dans le sol n'est disponible.
L'élimination dans les égouts ou les cours d'eau est interdite.
Évitez la pénétration dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information sur le produit PBT et vPvB n'est disponible.

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes.

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes et n'a pas d'effet sur l'environnement.

12.7 Autres effets indésirables.

Le produit n'entre pas dans le champ d'application du règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
Il n'existe aucune information sur d'autres effets négatifs sur l'environnement.

ARTICLE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

L'élimination dans les égouts ou les cours d'eau est interdite. Les résidus et les récipients vides doivent être manipulés et éliminés conformément à la législation locale/nationale en vigueur.
Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT.

Non dangereux pour le transport. En cas d'accident et d'élimination du produit, agir comme point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Non dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle du transport par l'ONU.

La description :

ADR/RID : Non dangereux pour le transport.

IMDG : Non dangereux pour le transport.

OACI/IATA : Non dangereux pour le transport.

14.3 Classes de danger associées au transport.

Non dangereux pour le transport.

14.4 Assemblage de l'emballage.

Non dangereux pour le transport.

14.5 Dangers environnementaux.

Non dangereux pour le transport.

Transport maritime, FEm - Cartes d'urgence (F – Incendie, S – Déversements) : Sans objet.

14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs.

Non dangereux pour le transport.

14.7 Expédition en vrac conformément aux lois de l'OMI.

Non dangereux pour le transport.

FICHE D'INFORMATION

(Cette fiche technique ne doit pas être considérée comme une fiche de données de sécurité aux fins de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

D-GI-AB-AB PACK



Date de construction de la version 1 : 27/02/2025

Page 7 de 7
Date d'impression : 02/04/2025

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

15.1 Les lois et règlements relatifs à la santé, à la sécurité et à l'environnement propres à la substance ou au mélange.

Le produit n'est pas concerné par le règlement (UE) n° 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des produits biocides. Le produit n'est pas concerné par le processus établi dans le règlement (UE) n° 649/2012 relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques.

Aucune évaluation de la sécurité chimique du produit n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Classification et procédure utilisées pour l'obtenir en vertu du règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] en ce qui concerne les mélanges :

Dangers physiques	D'après les données de l'essai
Risques pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit pour l'usage auquel il est destiné.

Abréviations et acronymes utilisés :

CEN: Comité européen de normalisation.

DPI: Équipe de protection personnelle.

Principales références bibliographiques et sources de données :

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) n° 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1272/2008.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques et des mélanges, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité du produit sont basées sur les connaissances actuelles et fournies conformément aux lois CE et nationales applicables, car les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées sans avoir d'abord obtenu des instructions écrites sur la façon de l'utiliser. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures appropriées pour se conformer aux dispositions de la législation en vigueur.